



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015 A 19 H

Etaient présents : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Claude PEREL, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : Mme Natacha COTTRELL, M. Dominique DESCHAMPS.

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

Délibération n° 2015 – 93 :

Centre de Secours : choix des entreprises

Le conseil municipal a confirmé le choix de la commission d'appel d'offres des entreprises retenues pour la construction du Centre de Secours. Le coût HT des travaux s'élève à 432 945,03 €

Délibération n° 2015 – 94 :

Rue de la Guinguette : enfouissement des réseaux par le Sidelc

Le Conseil municipal valide l'estimation du Sidelc (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher) pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électrique, éclairage public et téléphone. Le reste à charge pour la commune s'élève à 111 549,11 €.

Délibération n° 2015 – 95 :

Rue de la Guinguette : mise en séparatif du réseau d'assainissement – Mission de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal retient l'offre d'un montant de 9 600 € HT du bureau d'études Viatic pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue de la Guinguette.

Délibération n° 2015 – 96 :

Rue de la Guinguette : mise en séparatif du réseau d'assainissement – demande de subvention

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la mise en séparatif du réseau assainissement.

Délibération n° 2015 – 97 :

Piscine municipale : clôture de la procédure judiciaire

Suite à la rénovation de la piscine municipale en 1998, la commune a engagé une procédure judiciaire en 2002 suite à la constatation de nombreux désordres. Le total des frais d'expertises, d'honoraires de l'avocat, des huissiers, s'élève à 101 314,46 €. Selon les conditions de notre contrat d'assurance juridique et après négociation avec l'assureur, le conseil municipal accepte de reverser 48 659,98 €. Un premier versement de 35 889,98 € a eu lieu en 2014, le solde 12 770 € sera versé sur 2015.

Délibération n° 2015 – 98 :

Convention de servitude

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une servitude d'implantation d'un avaloir suite aux travaux de busage réalisé face au cimetière.

Délibération n ° 2015 – 99 :

Radio Plus FM

Le conseil municipal renouvelle la convention de partenariat avec la Radio Plus FM pour l'année 2016 pour un montant de 704,72 €.

Cette convention permet la diffusion gratuite des communiqués des associations de la commune.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 16 Décembre 2015

Le Maire,

